

---

*Extrait rapport d'activité de la Chambre des Territoires 2018  
actualisé au 30 janvier 2019*

---

## **Données chiffrées**

Depuis l'installation de la Chambre des Territoires, le 16 avril 2018 :

- Ont été créées :
  - ✓ Une plateforme collaborative propre aux élus de la Chambre des Territoires sur laquelle ils ont accès à l'agenda, l'actualité, les réunions des commissions, une base adresse des membres etc.
  - ✓ Une page dédiée à la Chambre des Territoires sur le site Internet [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica) - Page Intranet en cours de construction
  - ✓ 6 commissions et groupes de travail, une 7<sup>ème</sup> sera proposée lors de la prochaine séance plénière :
    - Commission Déneigement des routes communales
    - Commission Urbanisme commercial
    - Commission Incendie
    - Commission Eau
    - Commission Littoral et protection des milieux marins
    - Groupe de travail Règlement Intérieur
    - Commission Economie circulaire (en cours)
- Ont été organisées :
  - ✓ 5 séances plénières dont 3 ordinaires, 1 extraordinaire organisée dans le cadre des Assises de l'Eau et la prochaine prévue le 11 février prochain
  - ✓ 22 réunions (17 réunions des commissions et 5 réunions techniques avec les services de la Collectivité de Corse, une 6<sup>ème</sup> est prévue la semaine prochaine sur la question du déneigement des routes communales)
- Ont été examinés et approuvés :
  - ✓ 21 rapports – auxquels il faudra ajouter les 11 inscrits à l'ordre du jour de la prochaine session
  - ✓ 1 délibération – 1 seconde sera soumise à la prochaine session
  - ✓ 21 décisions dont une délibération pour la désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au Conseil des Rivages de Corse, auxquelles viendront s'ajouter les 11 qui seront prises à l'issue de la prochaine session du 11 février 2019 dont une seconde désignation pour siéger au sein du Comité de pilotage du Pattu pè a ghjuventù.
- Ont été produits :
  - ✓ Le règlement intérieur de la Chambre des Territoires
  - ✓ 15 comptes rendus de réunions des commissions et 2 procédures écrites (pour le règlement intérieur)

- ✓ Des informations sur le lancement des **Assises du Sport**,
  - ✓ Des informations sur des **séminaires intéressants les territoires** comme les Rencontres régionales des gestionnaires d'espaces naturels littoraux en Bretagne et les modalités d'inscription, sur les Assises territoriales de la transition agro-écologique et l'alimentation durable à Montpellier avec les formulaires d'inscription.
- Ont été soumis aux débats lors des séances plénières, les sujets suivants :
- ✓ Tous les sujets traités par les commissions avec une présentation des travaux par les présidents et rapporteurs de ces commissions, qui sont pour mémoire :
    - Le déneigement des communes, le questionnaire, les conventions, les supports de communication
    - Les incendies, les obligations légales de débroussaillage, les réserves communales
    - La rédaction du schéma en matière d'urbanisme commercial, les propositions d'adaptations législatives et réglementaires, le recueil des données auprès des chambres consulaires, la rédaction de contributions dans le cadre de l'élaboration de ce document par les services de l'Agence de l'Urbanisme
    - L'eau et la contribution au débat national dans le cadre des Assises de l'Eau
    - La protection du littoral et des milieux marins avec la présentation des conventions avec le Conservatoire du Littoral et des travaux sur l'érosion côtière
  - ✓ La question des déchets
  - ✓ Le dossier sur la couverture numérique des territoires
  - ✓ La procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles
  - ✓ Les conventions d'action économique entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités au titre du SRDEII)
  - ✓ L'élaboration du règlement transitoire des aides aux communes, intercommunalités et territoires
- Seront soumis à l'avis des élus de la Chambre des Territoires le 11 février prochain, les dossiers concernant :
- ✓ La charte des pôles territoriaux pour la formation initiale à la pratique artistique
  - ✓ I scontri di u sportu
  - ✓ U pattu di a ghjuventù
  - ✓ La Conférence sociale
  - ✓ La création d'une Commission Economie Circulaire
  - ✓ La présentation des individualisations des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires

# Camera di i Territorri di Corsica

Raportu d'attività à mezu andà

Da ferraghju a sittembre di u 2018



De février à septembre 2018

Rapport d'activité intermédiaire

Chambre des Territoires de Corse

Préambule	p. 3
Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse	p. 4
La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse	p. 5
Le visage de la Chambre des Territoires de Corse	p. 9
Le siège de la Chambre des Territoires de Corse	p.10
Le bilan	p.11
Les sessions	p.13
Les commissions	p.20
Les groupes de travail	p.26
Les outils créés et mis à dispositions des membres	p.27
Le budget 2018	p.31
Les propositions pour les orientations budgétaires 2019	p.31



# Préambule

La loi ° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – article 30. a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité Territoriale de Corse et des Départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Elle comprend une Chambre des territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des Territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires.

Les amendements demandaient :

1. Que le représentant des territoires de montagne au sein de la Chambre des Territoires soit proposé par le comité de massif et validé par le Président du Conseil exécutif :  
➔ Le décret conserve le texte initial : *"Le représentant sera désigné par le préfet de Corse, sur proposition du comité de massif."*
2. Que soit modifiée la rédaction de l'article du code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de désignation des représentants des communautés de communes et des maires de communes de moins de 10 000 habitants :  
➔ Refusé
3. Que le nombre des représentants élus des présidents des intercommunalités soit porté à dix-sept, correspondant au nombre des communautés de communes de l'île, en dehors de la CAB et de la CAPA :  
➔ Le décret conserve le nombre initial de huit représentants
4. Une représentation paritaire de la chambre :  
➔ Refusé
5. L'élargissement des compétences de la Chambre au-delà de celles dévolues à la Conférence de Coordination Régionale créée par la loi NOTRe :  
➔ Refusé.



## Le rôle de la Chambre des Territoires de Corse

---

La Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre les collectivités locales de Corse sur les grands enjeux liés au développement local, à l'exercice de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du territoire.

La Chambre des Territoires peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle examine les projets qui lui sont présentés par les collectivités locales, leurs groupements ou leurs établissements publics, ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dans le cadre de conventions territoriales d'exercice concerté des compétences ou des contrats de ruralités.

Elle rend un avis lorsqu'une collectivité locale ou un EPCI à fiscalité propre demande à l'Etat la délégation d'une compétence.

La Chambre des Territoires peut par ailleurs débattre de tout sujet d'intérêt général partagé, comme :

- Les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques,
- La révision éventuelle du PADDUC,
- Les enjeux de contractualisation nationale et européenne.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.



## La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse

**Présidence :** le Président du Conseil Exécutif de Corse

42 membres

Le Président de l'Assemblée de Corse

11 conseillers exécutifs

8 élus de l'Assemblée de Corse

8 représentants des présidents des communautés de communes

2 présidents des communautés d'agglomération de Bastia et d'Aiacciu

8 représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants de Corse

3 maires des communes de plus de 10 000 habitants.

1 représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne sur proposition Comité de massif

## L'élection des membres de la Chambre des Territoires de Corse

### Base juridique

Le décret d'application n° 2017-1684, du 14 décembre 2017, publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017, définit les modalités d'élection et de désignation des membres de la Chambre des Territoires.

L'arrêté n° R20-2018-01-24-004 du 24 janvier 2018, organise les modalités d'organisation de l'élection des représentants des présidents des communautés de communes et des représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants.



## Les candidats

- Pour représenter les communes de moins de 10 000 habitants, 4 listes ont été présentées :

LISTE : Liste présentée par l'association des maires et présidents d'EPCI de Haute-Corse

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	ALBERTINI Don-Marc <i>Maire de Ghisoni</i>	VITTORI Philippe <i>Maire de San Gavinu di Fiumorbu</i>
2	MORGANTI Jean-Toussaint <i>Maire d'Ogliastro</i>	VIVONI Ange-Pierre <i>Maire de Siscu</i>
3	MARIANI Frédéric <i>Maire d'Olimi Capella</i>	CECCALDI Attilius <i>Maire de Lama</i>
4	BRUZI Benoit <i>Maire de Pascovano</i>	RIOLACCI Simon Pierre <i>Maire de Valle di Campoletto</i>
5	MEDORI Séverin <i>Maire de Linguizzina</i>	PAOLACCI Jean-Toussaint <i>Maire de Casevecchie</i>
6	DOMARCHI Stéphane <i>Maire de Sant'Andrea di Cotona</i>	BERLINGHI François <i>Maire de Pero Casevecchie</i>
7	COGNETTI Vincent <i>Maire de Marozaglia</i>	GRAZIANI Christophe <i>Maire de Bigorno</i>
8	MANCINI Pierre Marie <i>Maire de Costa</i>	FILIPPI Marie-Antoinette <i>Maire de Pietrosu</i>

LISTE : Liste présentée par l'association départementale des maires de la Corse-du Sud

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	MATTEI FAZI Joselyne <i>Maire de Revno</i>	CASTELLANI Pascaline <i>Maire de Piana</i>
2	BARTOLI Paul-Marie <i>Maire de Propriano</i>	ROCCA Antoine <i>Maire de Santa Maria Figariella</i>
3	LUCIANI Pierre-Paul <i>Maire d'Albitreccia</i>	CHIAPPINI Charles <i>Maire de Calcatoggio</i>
4	TOMA Jean <i>Maire de Sari Solenzara</i>	CASANOVA Paule <i>Maire de Guarguaglie</i>
5	GIORDANI François <i>Maire de Salice</i>	POLVERINI Jérôme <i>Maire de Pianottoli-Caldarulo</i>
6	LUCCHINI Jean-Claude <i>Maire de Zorubia</i>	ALIOTTI Ange-Marie <i>Maire de Cognocoli-Montichi</i>
7	QULICCHINI Dolis <i>Maire de Sorbolano</i>	COLONNA-VELLUTINI Dorothée <i>Maire de Murzu</i>
8	AGOSTINI Henri-Paul <i>Maire de Zonca</i>	ETTORI Nora <i>Maire de Cardo-Torgia</i>

LISTE : Paese vivu

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	NEGRONI Jérôme <i>Maire de San Lorenzu</i>	MORETTI Jean-Baptiste <i>Maire de Muro</i>
2	CAITUCOLI Paul-Joseph <i>Maire d'Argiuzza-Moriccio</i>	CICCOLINI Jean-Jacques <i>Maire de Cozzano</i>
3	OLIVESI Marie-Thérèse <i>Maire de San Nicolau</i>	ALBERTINI-FRANCESCHI Emilie <i>Maire de Carcheto-Brustico</i>
4	RUTILY Nicolas <i>Maire d'Ortu</i>	CHIAPPINI Angèle <i>Maire de Letia</i>
5	RODRIGUEZ Jean-Marc <i>Maire de Poggio-de-Venaco</i>	ARRIGHI Fabien <i>Maire de Nocera</i>
6	LEANDRI Jean-Yves <i>Maire de Gramace</i>	CIANFARANI Pierre <i>Maire de Foca</i>
7	CASTA Jacques <i>Maire de Piedicroce</i>	PIETRI Pierre-François <i>Maire de Valle-di-Rostino</i>
8	MARTINETTI Achille <i>Maire de Bocognano</i>	PAOLINI François <i>Maire de Ghincheva</i>

LISTE : Core in fronte

N°	CANDIDAT	REPLAÇANT
1	ARENA Jean-Baptiste <i>Maire de Patrimoniu</i>	CASTELLANI Pierre <i>Maire d'Altilène</i>
2	MILLO Jean-Luc <i>Maire d'Oitese</i>	PIAZZA Laurence <i>Maire de Maria</i>
3	ORSONI Stéphane <i>Maire d'Occhianina</i>	RENUCCI Jean <i>Maire de Caricazi</i>
4	MARCHETTI Etienne <i>Maire de Barbaggia</i>	BRUGIONI David <i>Maire de Cennari</i>

- Pour représenter les communautés des communes :

BOZZI	Valérie	Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
CESARI	Louis	Communauté de communes Fium'orbu-Castellu
CHAUBON	Pierre	Communauté de communes du Cap corse
COLONNA	François	Communauté de communes Spelunca-Liamone
FRANCESCHI	Henri	Communauté de communes du Celavo Prunelli
MARCELLESI	Pierre	Communauté de communes de l'Alta Rocca
MARCHETTI	François Marie	Communauté de communes de Calvi Balagne
NATALI	Anne-Marie	Communauté de communes Marana-Golo
NICOLAI	Marc-Antoine	Communauté de communes de la Costa Verde
OLMETA	Claudy	Communauté de communes du Nebbiu- Conca d'Oru
PAJANACCI	Jean	Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo

## Le vote

Le vote s'est effectué par correspondance jusqu'au jeudi **15 mars 2018**.

Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats de chacun de ces scrutins ont eu lieu le **mardi 20 mars 2018** en Préfecture de région par la



commission prévue à l'article D.4422-30-5-III du code général des collectivités territoriales.

Les représentants des présidents des communautés de communes sont élus au scrutin uninominal. Les sièges ont été attribués aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Les représentants des maires des communes de moins de 10 000 habitants sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

### Ont été élus

- Pour le collège représentant les maires des communes de 10 000 habitants :



**Don-Marc ALBERTINI**  
Merru di Ghisoni



**Jean-Baptiste ARENA**  
Merru di Patrimoniu



**Paul-Joseph CAITUCOLI**  
Merru d'Arghjusta è Muricciu



**Joselyne MATTEI FAZI**  
Merressa di Rennu



**Jean-Luc MILLO**  
Merru di Livesi



**Jean-Toussaint MORGANTI**  
Merru d'Ogliastru



**Jérôme NEGRONI**  
Merru di San Lorenzu



**Marie-Thérèse OLIVESI**  
Merressa di San Niculaiu



- Pour le collège des communautés des communes :



**Louis CESARI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di Fium'orbu Castellu



**Henri FRANCESCHI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di Celavu Prunelli  
 Merru d'Aucciani



**François-Marie MARCHETTI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di Calvi -Balagna



**Pierre MARCELLESI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune di l'Alta Rocca  
 Merru di Zoza



**Anne-Marie NATALI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di Marana - Golu  
 Merressa di U Borgo



**Marc-Antoine NICOLAI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune di Costa Verde  
 Merru di Cervioni



**Claudy OLMETA**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di ù Nebbiu - Conca d'Ora  
 Merru di San Fiurenze



**Jean PAJANACCI**  
 Presidente di a Cumunità di Cumune  
 di ù Sartinese - Valincu - Taravu



# Le visage de la Chambre des Territoires de Corse



Chambre des Territoires de Corse  
Camera di i Territorii di Corsica

Président de la Chambre des Territoires de Corse  
Président du Conseil Exécutif de Corse



Gilles SIMEONI

Conseillers exécutifs



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe ANGELINI

Josepha GIACOMETTI

François SARGENTINI

Vanina BORROMEI



Jean BIANCUCCI



Bianca FAZI



Saveriu LUCIANI



Lauda GUIDICELLI



Lionel MORTINI

Président de l'Assemblée de Corse



Jean Guy TALAMONI

Conseillers territoriaux



Pascal CARLOTTI

François-Xavier CECCOLI

Francis GIUDICI

Antoine POLI



Juliette PONZEVEVA



Louis POZZO di BORGO



Rosa PROSPERI



Petr'Antone TOMASI

Présidents des Communautés d'agglomération



Laurent MARCANGELI



François TATTI

Maires des communes de 10 000 habitants ou plus



Stéphane SBRAGGIA



Pierre SAVELLI



Georges MELA

Représentant des collectivités territoriales et groupements de collectivités des territoires de montagne



Napoléon DE FERETTI DELLA ROCCA

Représentant des Présidents de Communautés de communes



Louis CESARI



Henri FRANCESCHI



Pierre MARCELLESI



François-Marie MARCHETTI



Anne-Marie NATALI



Marc-Antoine NICOLAI



Claud OLMETA



Jean PAJANACCI

Représentant des Maires des communes de moins de 10 000 habitants



Jérôme NEGRONI



Paul-Joseph CAITUCOLI



Marie-Thérèse OLIVESI



Don-Marc ALBERTINI



Suppléante Suppléant  
Jean-Baptiste MORETTI



Suppléante Suppléant  
Jean-Jacques CICOLLINI



Suppléante Suppléante  
ALBERTINI-FRANCESCO  
Emilie



Suppléante Suppléant  
Philippe VITTORI



Jean-Toussaint MORGANTI



Jean-Baptiste ARENA



Jean-Luc MILLO



Joselyne MATTEI FAZI



Suppléante Suppléant  
Ange-Pierre VIVONI



Suppléante Suppléant  
Pierre CASTELLANI



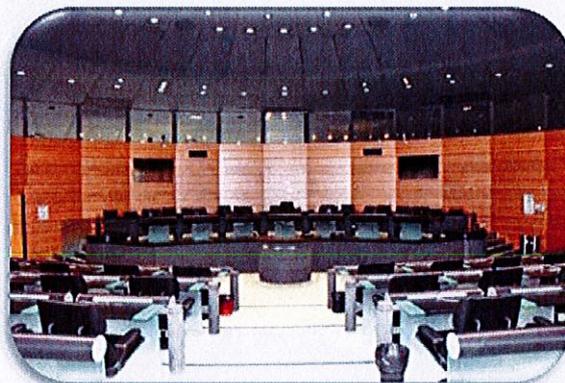
Suppléante Suppléante  
Laurence PIAZZA



Suppléante Suppléante  
Pascaline CASTELLANI

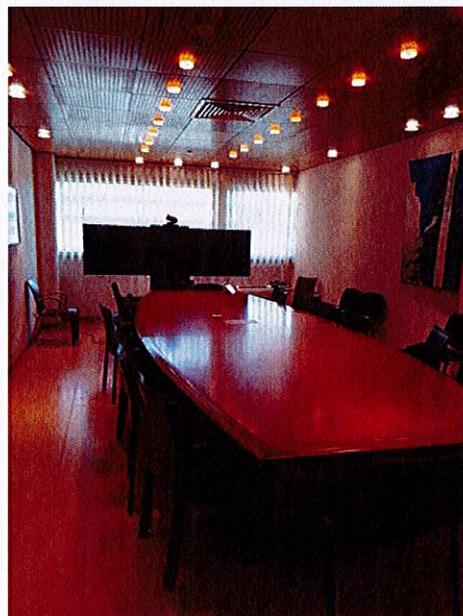


## Le siège de la Chambre des Territoires de Corse



Le siège de la Chambre des Territoires se trouve au sein de l'ancien Département de la Haute-Corse ; les séances plénières se tiennent de manière habituelle en salle des délibérations « Jean Leccia » de l'Hôtel de la Collectivité à Bastia.

Les locaux administratifs sont situés au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de la Collectivité autour de la salle 1209 qui accueille les réunions des commissions et groupes de travail de la Chambre des Territoires.



## Le bilan

---

### Dans le cadre de la préfiguration :

- Ont été produits :
  - Un trombinoscope des membres de la Chambre par fonction et par territoire
  - Une carte des territoires
  - Une fiche individuelle de renseignement pour les élus
  - Une fiche de renseignement sur leur niveau d'équipement informatique
  - La mise à jour (et traduction en langue corse) de la base adresses/mail/téléphone de tous les maires des communes et présidents des communautés des communes
  - Une base adresse mail de tous les membres
  - Tous les documents type servant au fonctionnement des sessions (rapports, délibération, avis, décision, liste d'émargement, ...)
  - Le recensement de tous les véhicules des élus afin de leur permettre d'avoir une carte d'accès à l'Hôtel de la Collectivité de Corse.
  
- Ont été organisées :
  - Plusieurs réunions de cadrage avec les services de l'informatique, de la régie de l'hémicycle, des moyens généraux, de la communication interne et communication externe et du protocole afin de préparer la séance d'installation du 16 avril 2018. En synthèse de ces échanges formels et informels une note a été produite et transmise à tous les services concernées.
  - Une session blanche afin de caler les rôles de chacun et procéder à la vérification des derniers détails techniques.
  
- A été effectuée :
  - Une visite de l'Assemblée des Territoires d'Occitanie le 16 mars 2018 afin de rencontrer les services administratifs et les instances politiques de cette institution, très proche dans sa conception politique de la Chambre des Territoires de Corse.



## Depuis l'installation le 16 avril 2018 :

- Ont été organisées :
  - 4 séances plénières
  - 8 réunions de groupes de travail et commissions.
  
- Ont été examinés et approuvés :
  - 21 rapports
  - 1 délibération
  - 20 décisions.
  
- Ont été produits :
  - Le règlement intérieur de la Chambre des Territoires
  - 6 comptes rendus de réunions des commissions
  - Le compte rendu in extenso de la séance d'installation
  - Les comptes rendus des sessions des 11 juin et 9 juillet
  - La rédaction du questionnaire à l'attention des maires pour un état des lieux sur les besoins en cas d'épisode neigeux
  - Le projet de convention avec les communes dans le cadre de la viabilité hivernale
  - La campagne de prévention dans le cadre de la lutte contre les incendies - saison 2018.
  
- Ont été transmises :
  - Des informations relatives à des appels à projet européen notamment pour l'équipement des communes en PAM (point d'accès multimédia)
  - Les délibérations et textes juridiques en lien avec les problématiques territoriales.
  
- Ont été créées :
  - Une plateforme collaborative propre aux élus de la Chambre des Territoires
  - Une page dédiée à la Chambre des Territoires sur le site Internet « [isula.corsica](http://isula.corsica) ».



## Les sessions

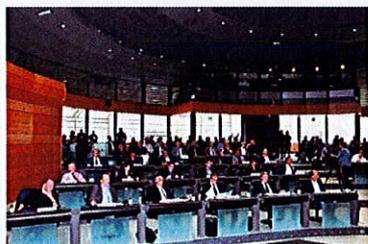
16 avril 2018

L'installation de la Chambre des Territoires a constitué un moment important et parachève en quelque sorte la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse.

La Chambre des Territoires ne disposera pas de la personnalité morale mais a un rôle très important, celui de la coordination des actions de la Collectivité de Corse avec les intercommunalités et les communes.

*« Elle sera ce que nous aurons décidé d'en faire  
et ce que nous voudrons en faire »*

Gilles Simeoni, Président de la Chambre des Territoires



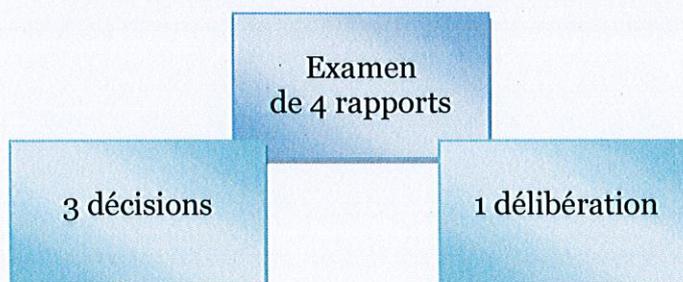
Session d'installation



Madame Dolores ROQUÉ, Conseillère régionale d'Occitanie, membre du bureau de l'Assemblée des Territoires, et Monsieur Thierry REBUFFAT, Conseiller technique au Cabinet de la Présidente Madame DELGA, ont fait l'honneur de leur présence.

Les nouveaux élus ont pu faire part de leurs attentes et de leur vision de cette institution nouvelle.

### Bilan de cette séance plénière



Rapport N° 2018-1

Avis sur les conventionnements et mécanismes possibles pour le déneigement des routes communales

Décision 1 : création du groupe de travail « Déneigement des routes communales »

Rapport N° 2018-2

Avis sur la préparation de la saison 2018 « lutte contre les feux de forêts et incendies »

Décision 2 : création du groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies »

Rapport N° 2018-3

Désignations de représentants de la Chambre des Territoires dans les commissions et organismes extérieurs

Délibération 1 : désignation des représentants de la Chambre au Conseil de Rivages de Corse (Jean-Toussaint MORGANTI ; Marie-Thérèse OLIVESI ; François SARGENTINI ; Pierre SAVELLI)

Rapport N° 2018-4

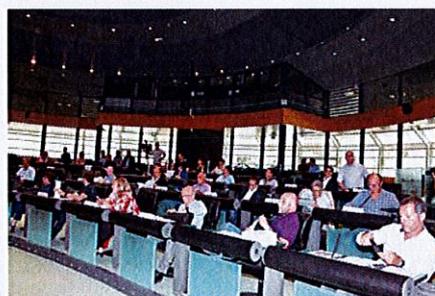
Proposition de méthode aux fins d'adoption du règlement intérieur

Décision 3: création du groupe de travail « Règlement intérieur »



11 juin 2018

Session plénière



### Bilan de cette séance plénière

Examen  
de 7 rapports

7 décisions

Il a été rappelé que les groupes de travail et commissions restent ouverts aux élus non-membres de la Chambre des Territoires et que les services techniques compétents seront systématiquement associés aux travaux.



Rapport N° 2018-5

Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies »

Décision 4 : poursuites des travaux, validation du calendrier et transformation du groupe de travail en « commission »

Rapport N° 2018-6

Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Déneigement des routes communales »

Décision 5 : poursuites des travaux et transformation du groupe de travail en « commission »

Rapport N° 2018-7

Adoption du règlement intérieur

Décision 6 : renvoi du rapport à la session de septembre afin de pouvoir finaliser les dispositions du chapitre 5 : Organisation des sessions ; article 4.3.

Rapport N° 2018-8

Avis sur la stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial durable

Décision 7 : création du groupe de travail « urbanisme commercial »

Rapport N° 2018-9

Avis sur le plan déchets « Diminuer les déchets résiduels, augmenter le tri, le rôle capital des intercommunalités - Actualisation du Plan d'actions de l'Assemblée de Corse »

Décision 8 : organisation d'une réunion avec les représentants des maires et les représentants des présidents des communautés des communes en présence du SYVADEC et du représentant de l'Etat.

Rapport N° 2018-10

Méthodologie pour la contribution à l'élaboration du Règlement transitoire des aides aux communes et intercommunalités

Décision 9 : approbation du projet de règlement transitoire des aides aux communes et intercommunalités

Rapport N° 2018-11

Méthodologie pour la co-construction des conventions d'action économique avec les intercommunalités dans le cadre du SRDE2I

Décision 10 : approbation du rapport présenté par le Conseil exécutif de Corse



9 juillet 2018

Session extraordinaire



Audition de Monsieur Jean LAUNAY, Président du Comité National de l'Eau et Coordonnateur des Assises Nationales de l'Eau



### Bilan de cette séance plénière

Examen  
de 2 rapports

2 décisions

Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires ont été invités à assister à cette session extraordinaire.



Rapport N° 2018-12

Contribution aux Assises Nationales de l'Eau

Décision 11 : création de la commission « Eau » afin de poursuivre le travail de réflexion engagé sur les questions d'eau et d'assainissement et préparer les contributions sur le second cycle de l'Eau qui seront sollicitées dans le cadre des Assises de l'Eau à partir de l'automne 2018

Rapport n° 2018-13

Méthodologie en vue de la présentation de la « Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral en Corse »

Décision 12 : création de la commission « protection du littoral et du milieu marin »



25 septembre 2018

Examen  
de 8 rapports

Session plénière

Rapport N° 2018-14  
Adoption du règlement intérieur

Rapport N° 2018-15  
Travaux de la commission « incendies » et présentation des réserves communales de sécurité civile

Rapport N° 2018-16  
Travaux de la commission « déneigement »

Rapport N° 2018-17  
Travaux de la commission « urbanisme commercial »

Rapport N° 2018-18  
Procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et l'intégration de la planification territoriale de l'intermodalité

Rapport N° 2018-19  
Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires :

- Dotation quinquennale et dotation école
- Fonds de solidarité territoriale en faveur de la commune de Livia pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales dans le village (CD 269 et DD 59)
- 1ère individualisation au titre des intempéries et des incendies

Rapport N° 2018-20  
Couverture numérique des territoires et le marché SFR

Rapport N° 2018-21  
Adoption des propositions pour les orientations budgétaires 2019

Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires (Pieve de l'Ornano ; Cap Corse ; Spelunca - Liamone ; Pasquale Paoli ; Oriente ; Centre Corse) et les Présidents des pôles d'équilibre territorial et rural (Pays de Balagne ; Pays Ornano - Sartenais - Valinco - Taravo) ont été invités au travail de réflexion relatif au rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles du PADDUC.



## Les commissions

	Président	Rapporteur	8 Membres
Déneigement	Antoine POLI	Don Marc ALBERTINI	Don Marc ALBERTINI Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA Joselyne MATTEI-FAZI Jérôme NEGRONI Marc-Antoine NICOLAI Marie-Thérèse OLIVESI Antoine POLI Juliette PONZEVERA

Le groupe de travail « Déneigement des routes communales » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

Par décision N° 2018-5 du 11 juin 2018, la Chambre des Territoires a décidé de transformer le groupe de travail en commission « déneigement » compte tenu de son caractère permanent.

Cette Commission s'est réunie le 18 mai 2018 et le 16 juillet 2018.

Les services techniques de la Collectivité de Corse (aménagement et du développement des territoires, interventions routières, forestiers sapeurs) et l'office de développement agricole et rurale de la Corse (ODARC) ont été associés aux réunions de travail.

Une méthodologie de travail a été validée par la commission et par les membres de la Chambre des Territoires.

Un questionnaire « Caccia di a neve nantu a e strade cumunale - Déneigement des routes communales » établi par les services de la Collectivité de Corse et la Chambre des Territoires a été validé par les membres de la Commission puis envoyé à tous les maires et à l'association des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud par le secrétariat de la Chambre. Cette fiche de renseignement permettra de recenser les voies nécessitant une opération de viabilité hivernale. Des communes ont déjà répondu.

Thumbnail of a questionnaire form titled "Caccia di a neve nantu a e strade cumunale" (Snow clearing on communal roads). The form includes fields for "Comune", "Categorie", "Frazione/Pianale", and "Frazione di valle / Gorge". It also has a section for "Firma" and "Data". A blue arrow points to the form with the text "Clicquer 2 fois pour l'ouvrir".

Clicquer 2 fois pour l'ouvrir

Sur la base des réponses qui seront analysées par la Commission avec l'appui des services techniques de la Collectivité de Corse, un cadre conventionnel sera proposé et soumis à la validation du service juridique de la Collectivité de Corse.





Incendies	Président	Rapporteur	9 Membres
	Louis POZZO DI BORGIO	Jean-Toussaint MORGANTI	Louis CESARI Henri FRANCESCHI Pierre MARCELLESI Joselyne MATTEI-FAZI Jean-Toussaint MORGANTI Jérôme NEGRONI Marie-Thérèse OLIVESI Louis POZZO DI BORGIO Rosa PROSPERI

Le groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

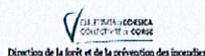
Par décision N° 2018-4 du 11 juin 2018, la Chambre des Territoires a acté la transformation du groupe de travail en commission « incendies » considérant le caractère permanent de ce groupe.

Le groupe de travail s'est réuni le 18 mai 2018 et le 11 juin 2018, et la commission le 23 juillet 2018.

Les services de la Collectivité de Corse (aménagement et du développement des territoires, prévention des incendies, forestiers sapeurs, routes), les SIS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et l'Office de l'environnement de la Corse sont associés aux réunions de travail.



Le Service Prévention des Incendies a présenté le bilan du Plan de Prévention des Feux de Forêt et des Espaces Naturels contre les Incendies - PPFENI 2, ainsi que les obligations légales de débroussaillage



### Plan de Prévention des Feux de Forêt et des Espaces Naturels contre les Incendies

PPFENI 2 - 2013-2022  
BILAN

Chambre des territoires - Groupe de travail prévention des incendies - 11 juin 2018



### Obligations légales de débroussaillage (OLD)

Etat des lieux

Chambre des territoires - Groupe de travail prévention des incendies - 18 mai 2018

Cliquer 2 fois pour l'ouvrir

Des actions ont été mises en œuvre :



*Ce stand a connu un vif succès.*

① Le 11 juillet, un stand à l'initiative de la Chambre des Territoires et de la Direction Incendies de la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'Entente pour la Forêt de Méditerranée a été installé sur la Place Miot à Ajaccio.

A cette occasion, Messieurs Michel Costa et Luc Langeron, Directeur de la Communication pour l'Entente, ont pu échanger sur la campagne de prévention 2019. Celle-ci pourrait être envisagée plutôt sur 3 ou 4 jours, itinérants en Corse sur des sites plus efficaces en termes d'impact (parking super marché, place centrale village ou ville ...) et surtout elle serait engagée bien en amont du mois d'avril. Le visuel pourrait être également repensé avec un paysage corse malheureusement ravagé par les flammes en gardant le slogan de l'Entente : « Ne leur demander pas l'impossible ».

② Un dépliant avec un QR CODE téléchargeable sur la prévention et les gestes à tenir en cas d'urgence a été diffusé durant la traversée de la Corsica Ferries le 10 juillet dernier, celui-ci a été remis à la presse présente à la réunion du 23 juillet et mis sur la plateforme de la Chambre des Territoires à charge pour chacun des membres de la Commission de le faire suivre aux autres Maires et Présidents des communautés des communes qu'ils représentent.

Cliquer 2 fois pour l'ouvrir



③ Des campagnes radiophoniques : un partenariat a été passé avec RCFM qui a diffusé plusieurs fois par jour un message fait par les Services Incendies de Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Le SIS de Haute-Corse a présenté de dispositif de Réserves Communales de Sécurité Civile en précisant la réserve communale est constituée pour intervenir au-delà de la question de la prévention des incendies, elle est aussi une solution pour tout type d'actions en cas d'urgence (inondations, épisodes neigeux, etc.).

Cliquer 2 fois pour l'ouvrir

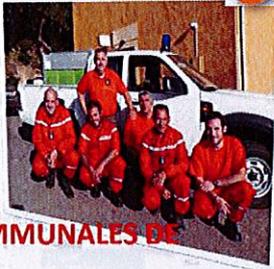
Qu'est-ce qu'une Réserve Communale de Sécurité Civile ?

**PRESENTATION**

**Colonel J.J PERALDI**  
Directeur du SIS de Haute-Corse

**M. J.P MAZZI**  
Président ADCCFF

**LES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE**



Des propositions de communication pour la campagne 2019 ont été suggérées : partenariat avec Air Corsica et les compagnies maritimes dès le début de la saison ; préparation de visuels et associer à la campagne la jeunesse notamment les centres communaux d'actions sociales.



Urbanisme commercial	Président	Rapporteur	8 Membres
	Pierre SAVELLI	Rosa PROSPERI	Jean-Christophe ANGELINI Jean BIANCUCCI Joselyne MATTEI-FAZI Anne-Marie NATALI Jean PAJANACCI Rosa PROSPERI Pierre SAVELLI François TATTI

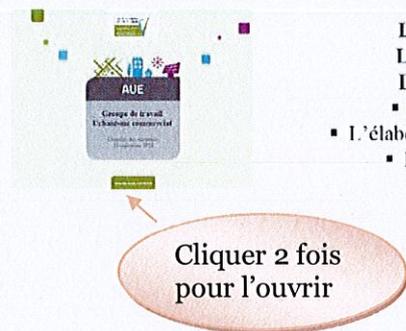
Le groupe de travail « urbanisme commercial » a été créé lors de la session du 11 juin 2018.

Il s'est réuni le 10 septembre 2018.

L'Agence du développement économique de Corse (ADEC), l'Agence d'urbanisme d'aménagement et de l'énergie de Corse (AUE) et l'Office foncier de Corse (OFC) sont associés aux réunions de travail.

L'AUE a effectué une présentation les surfaces commerciales en Corse reprenant le constat, les enjeux et objectifs de la délibération, les étapes, la méthodologie et le calendrier qui vont conduire à la présentation du schéma d'aménagement commercial. Ce schéma se propose d'être une déclinaison territoriale du PADDUC ; volet commercial décliné en fiches territoires. La restitution finale groupée au terme de la démarche, est prévue sous 18 mois.

#### LES SURFACES COMMERCIALES EN CORSE



**Le constat**  
**Les enjeux**  
**Les étapes**

- Le rapport
- 1. l'élaboration du schéma
- La méthode

Cliquer 2 fois pour l'ouvrir

Le Schéma d'aménagement commercial ne sera pas un document régional supplémentaire mais une composante de la déclinaison territoriale du PADDUC en projets de territoires, ayant vocation à être traduits en SCoTs.



Protection du littoral et du milieu marin	Président	Rapporteur	8 Membres
			Jean BIANCUCCI CARLOTTI Pascal FRANCESCHI Henri NATALI Anne-Marie OLIVESI Marie-Thérèse OLMETA Claudy PAJANACCI Jean PONZEVERA Juliette

La commission « Protection du littoral et du milieu marin » a été créée le 9 juillet 2018 lors de la session extraordinaire de la Chambre des Territoires.

La 1ère réunion aura lieu en septembre ou octobre au cours de laquelle seront désignés le(la) Président(e) et le(la) rapporteur(e) et une méthodologie de travail sera proposée.



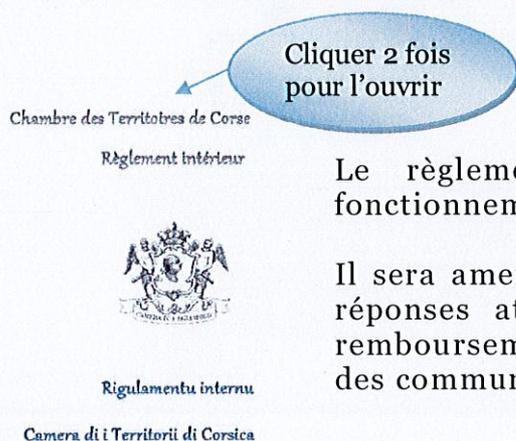
## Les groupes de travail

	Président	Rapporteur	8 Membres
Règlement intérieur			Paul-Joseph CAITUCOLI Henri FRANCESCHI Pierre MARCELLESI François-Marie MARCHETTI Jean-Luc MILLO Louis POZZO DI BORGO François TATTI TOMASI Petr'Anto

Le groupe de travail « Règlement intérieur » a été créé lors de la session d'installation du 16 avril 2018.

Il s'est réuni le 18 mai 2018 et le 7 septembre 2018.

Le travail de rédaction s'est également déroulé par voie de procédure écrite.



Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement de la Chambre.

Il sera amené à évoluer en fonction notamment des réponses attendues de la DGCL sur les frais de remboursement des élus représentants les collèges des communes et des intercommunalités.

Eau	Président	Rapporteur	Membres
			En cours de composition

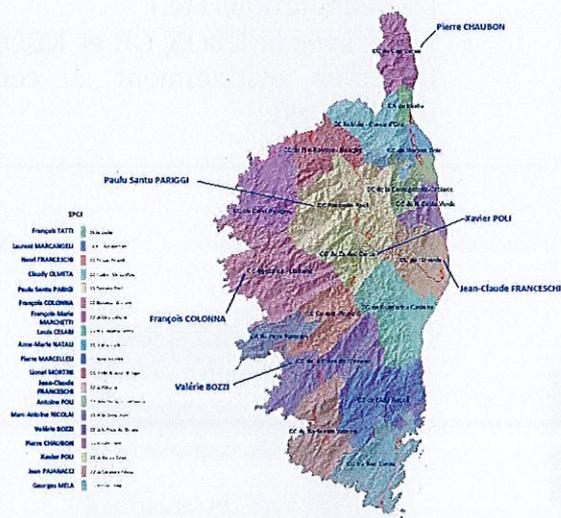
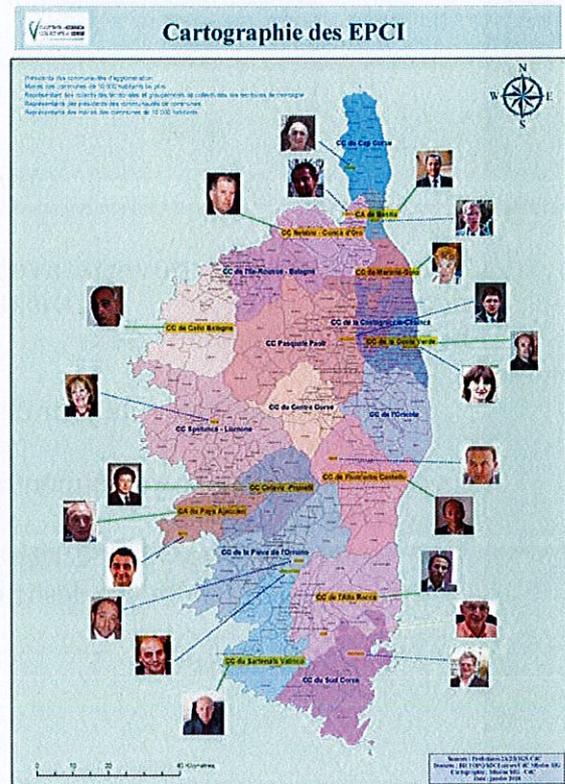
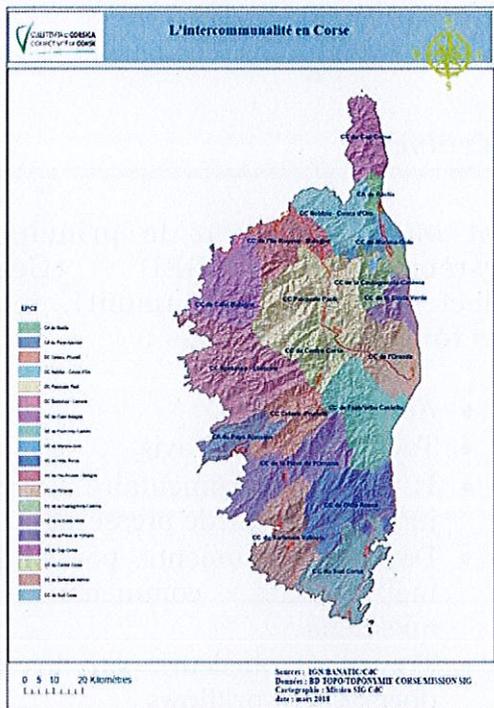
Le groupe de travail « Eau » a été créé lors de la session extraordinaire de la Chambre des Territoires du 9 juillet 2018 ; sa composition est en cours.

Dès lors que le groupe de travail sera composé, une 1ère réunion aura lieu, son(sa) Président(e) et son(sa) rapporteur(e) seront désigné(e)s et une méthodologie de travail sera déterminée.





# Une cartographie des représentants par territoire



Les Présidents des communautés de communes non membres de la Chambre des Territoires ont été et seront associés aux travaux de la Chambre selon les rapports présentés ou les questions à examiner



## La plateforme



*Continue d'évoluer...*

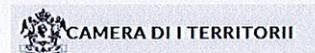
Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

- Diffuser les ordres du jour des sessions
- Donner accès aux documents de travail
- Lancer les procédures écrites
- Conserver la mémoire des travaux effectués
- Echanger entre élus.

Cet outil conçu sur le principe du système de GED (Gestion Electronique de Document), intègre les fonctions suivantes :

- Annuaire
- Textes, décisions, avis, ...
- Portail documentaire (veille juridique, revue de presse ...)
- Dépôt de documents, possibilité de mettre des commentaires et questions
- Travail à plusieurs sur le même document, workflows,
- Alertes
- Diffusion de documents types (pour modéliser par exemple les saisines, les délibérations etc.)
- Liens avec la KBOX CE et KBOX AC (réservés évidemment à certains utilisateurs).

## Le site Internet



Actuellement une page est ouverte à partir du site Internet de la Collectivité [www.isula.corsica](http://www.isula.corsica).



## La visite de la Chambre des Territoires lors des journées du patrimoine



Un document de communication présentant la Chambre des Territoires a été produit à l'attention de la Direction du patrimoine qui a assuré la visite de la salle des délibérations les 15 & 16 septembre 2018.



## Budget prévisionnel 2018

Le montant voté au titre du budget prévisionnel 2018, pour les dépenses de fonctionnement de la Chambre des Territoires et déterminé en mars par la Direction de Finances, était de 35 000 €.

Seul le poste de dépenses « Fêtes et Cérémonies » a été consommé pour un montant de 2 719 €. Les autres postes de dépenses n'étaient pas adaptés aux besoins du fonctionnement de la Chambre des Territoires.

## Propositions pour les orientations budgétaires 2019

<b>Ligne Prestation de services</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rémunération de consultants que la Chambre peut être amenée à auditionner dans les domaines spécifiques concernant les problématiques territoriales</li><li>▪ Prestations de graphismes et de communication si les tâches ne peuvent être réalisées en interne</li></ul>	15 000 €
<b>Ligne Documentation générale et technique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abonnement annuel à la presse local quotidienne. Les autres abonnements sont mutualisés avec ceux du service de la Documentation</li></ul>	400 €
<b>Ligne Fêtes et cérémonies</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prise en charge des prestations pour les accueils café et repas organisés lors des réunions des groupes de travail et commissions et séance plénière</li></ul>	5 000 €
<b>Ligne Frais de mission et déplacement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Déplacements des experts amenés à intervenir à titre gratuit dans le cadre des travaux de la Chambre et de ses commissions</li><li>▪ Déplacements du Président de la Chambre des Territoires et des agents affectés pour le fonctionnement de la Chambre si des réunions sont organisées sur le territoire corse ou continental</li></ul>	2 000 €
<b>Montant prévisionnel des dépenses pour l'année 2019</b>	<b>22 400 €</b>

